

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 01 juillet 2026

Délibération n°59

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de votants : 22

Vote pour : 22

Vote contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 22 juin 2026

Collèges	Titulaires		Pré.	Rep.	Pouvoir à :
Conseil Départemental du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort	ALPY Philippe	CD25	☒	☐	
	BEAUDREY Bruno	CD25	☐	☐	
	BILLOT Olivier	CD25	☐	☐	
	BRAND Marie-Paule	CD25	☒	☐	
	CHOUX Monique	CD25	☐	☐	
	DALLAVALLE Claude	CD25	☒	☐	
	GUYEN Chantal	CD25	☒	☐	
	MAIRE DU POSET Thierry	CD25	☐	☒	GUYEN
	MATOCQ-GRABOT Albert	CD25	☐	☐	
	ROGEOZ Florence	CD25	☐	☐	
	TISSOT-TRULLARD Géraldine	CD25	☒	☐	
	HAHLEN Sandra	CD39	☐	☐	
	MOLIN René	CD39	☐	☐	
Communautés d'agglomération, urbaines	BARTHELET Catherine	CUGBM	☐	☒	MULOT-CESARI
	BOUVET Nathalie	CUGBM	☒	☐	
	MICHAUD Jean-Paul	CUGBM	☒	☐	
	MULOT-CESARI Laurence	CUGBM	☒	☐	
	SEVIN Anne	Le Creusot - Montceau les Mines	☒	☐	
	FROEHLI Patrick	PMA	☒	☐	
	LAMY Éric	PMA	☒	☐	
	VURPILLOT Lise	PMA	☒	☐	
	GUY Hervé	ECLA	☒	☐	
Communautés de communes	ALPY Philippe	CC Frasne Drugeon	☒	☐	
	MARTHEY Arnaud	CC Doubs Baumoises	☒	☐	
	PERNIN Daniel	CC Loue Lison	☒	☐	
	BOUVERET Jean-Yves	CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	☒	☐	
	TEULADE Gilles	CC Bazoises Loire Morvan	☒	☐	
	FARENC Jean-François	CC du Clunisois	☒	☐	
	PERALDI Christian	CC Val de Morteau	☒	☐	
Commune			☐	☐	

La présente délibération peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'EPF, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et notification.

OBJET : ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Conformément à l'article 13 des statuts de l'EPF, le Conseil d'Administration élit en son sein un président et 3 vice-présidents.

Suite à la désignation des délégués au sein de l'Assemblée Générale à l'occasion du renouvellement et à l'élection de nouveaux membres du Conseil d'Administration, il convient d'élire le président.

Le règlement intérieur dispose que « Lorsque les projets de délibérations sont mis aux voix, il est procédé au vote à main levée. Il est voté à scrutin secret toutes les fois qu'un tiers des votants présents le réclame ou lorsqu'il s'agit de procéder à une désignation ou une représentation. ». Toutefois, si tous les administrateurs sont d'accord, il peut être proposé que la désignation s'effectue par un vote à main levée.

M. Philippe ALPY, présente sa candidature.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION après en avoir délibéré

DECIDE

- par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote au scrutin secret pour la désignation du Président,
- d'élire M. Philippe ALPY, représentant la CC Frasne Dugeon, en qualité de Président de l'EPF Doubs BFC.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY

